

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 404

Artikel: La traite des femmes en Orient : (suite de la 1re page)

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pensant que puisqu'il y avait un pantin dans l'affaire, il ne pouvait s'agir que de jouets d'enfants !) et même s'ils ont ce discernement, ils n'agissent pas toujours en conséquence. D'ailleurs, il est assez difficile de comprendre comment un film immoral ne fait du tort à un enfant que s'il se rend seul au spectacle, et cesse de lui en faire s'il est accompagné d'un adulte?...

Aussi, le Cartel genevois H.S.M., qui centralise à Genève les efforts organisés pour la réglementation du cinéma, après une étude approfondie de la question, et notamment de dossiers constitués par quelques-uns de ses membres spécialement en contact avec la jeunesse dévoyée et irrégulière, avait-il adressé en novembre 1931 la demande au Département de Justice et Police d'interdire l'entrée des entreprises cinématographiques à tout enfant, accompagné ou non, encore soumis à l'obligation scolaire. Cette requête sommeille dix-huit mois dans les cartons officiels: nous en plaignons pas, puisque le Conseil d'Etat vient de lui faire complètement droit, plus même, de la renforcer, en élévant de 14 à 16 ans cet âge d'absolue interdiction.

Peut-être certains trouveront-ils cette disposition draconienne et exagérée? nous ne sommes pas de cet avis en ce qui nous concerne, et nous ne croyons pas que nos grands garçons et nos grandes filles aient beaucoup à perdre en étant exclus de la contemplation de tant de bandes point du tout heureuses pour eux. Ceci bien entendu, à condition que cette interdiction soit complétée par l'organisation de fréquentes représentations spécialement destinées à la jeunesse. Car nous ne sommes point, loin de là, des ennemis aveugles du cinéma, qui peut constituer le plus magnifique instrument d'éducation et de développement, ouvrir aux esprits enfantins des horizons nouveaux, et enrichir leur bagage artistique et intellectuel de façon incomparable. Ce n'est pas le cinéma en lui-même qui est mauvais, mais bien l'usage qui en a été fait. Et c'est pourquoi nous espérons que l'arrêté du Conseil d'Etat genevois aura pour conséquence l'éclosion de nombreuses représentations destinées à la jeunesse, et qui, par leur tenue et leur intérêt, charmeront aussi les adultes, et contribueront de la sorte à l'assainissement du cinéma en général chez nous.

E. Gd.

IN MEMORIAM

Mlle Juliette Calame

C'est avec beaucoup de regrets que les nombreux amis et élèves de Mlle Juliette Calame (Genève) ont appris son décès, subitement survenu le 24 avril dernier.

Mlle Calame avait su, en effet, se faire de ses élèves de véritables amis, et cela par le cœur et le dévouement qu'elle apportait à son enseignement, comme par le don intuitif avec lequel elle savait éveiller chez eux le sentiment artistique. Elle-même avait été une aquarelliste appréciée, trouvant tout à tour dans les corolles des fleurs, dans les paysages de montagne, dans les horizons lointains de la pittoresque terre de Bretagne, l'inspiration de pages charmantes et bien personnelles. Nature consciencieuse, sincère et douce, elle travailla jusqu'au moment où le pinceau lui tomba des mains, et s'en est allée entourée du respect et de la sympathie de tous.

M. F.



Les femmes et les livres

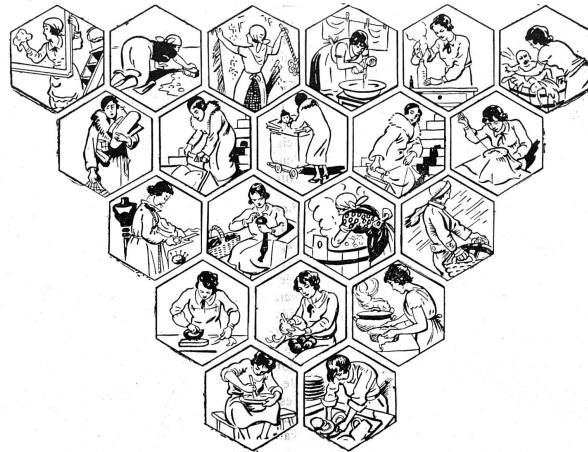
Cécile Lauber

(Suite et fin) 1

Passons sur un certain nombre d'articles de journaux et de revues et arrivons à l'œuvre principale, et de plus large envergure, de Cécile Lauber, le roman *Die Wandlung*.² A l'encontre de l'opinion générale qui veut voir en ce roman le point culminant de l'œuvre de Cécile Lauber, nous avouons que nous n'y avons pas trouvé cette perfection que nous avons constatée dans des ouvrages moins importants et moins célèbres du même auteur. Certes ce roman est d'une puissance suggestive, peu ordinaire et contient des pages de maître,

¹ Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

² Les titres de Cécile Lauber ne sont pas toujours faciles à traduire. Nous proposerions pour celui-ci le terme de *Métamorphose*, bien qu'il ne rende pas tout à fait les intentions de l'auteur. Celui de *Transsubstantiation*, que nous avons lui quelque part et qui n'a qu'une signification litturgique, nous paraît tout à fait hors de place ici.



Cliché Schweizerfrau

Une vingtaine d'occupations de celles qui ne font rien... seulement leur ménage!

La vie politique

Femmes électrices,

Comment voteriez-vous dimanche?

La partie masculine du peuple suisse aura à se prononcer le 28 mai prochain sur une loi fédérale réduisant temporairement de $7 \frac{1}{2}$ % les traitements et salaires des personnes au service de la Confédération.

Inutile de dire que cette mesure est dictée par le déficit inquiétant de plus de 100 millions qu'annonce le budget fédéral de cette année, en raison de la diminution de son revenu principal constitué par les recettes douanières. D'autre part, les dépenses causées par la crise vont en augmentant toujours, sans que l'on puisse en prévoir la fin. Réduire les dépenses et augmenter les revenus devient donc le devoir impérieux de notre caisse d'Etat.

Autant le principe semble clair, autant son exécution est difficile, car rien ne peut être obtenu dans ce domaine sans léser les intérêts d'une catégorie de personnes. Or, chacune de ces catégories exige qu'on s'attaque à l'autre! Il est évident que le personnel fédéral ne peut et ne doit pas supporter à lui seul l'effet désastreux de la crise financière, mais qu'une juste répartition des sacrifices sera la seule solution équitable.

La loi a ceci de rassurant que son effet s'étendra sur une période limitée de juillet 1933 à décembre 1934 et qu'elle tient compte à bien des égards des circonstances particulières. Le taux de la réduction, proposé de 10 ou 15 % au début, a été reporté à $7 \frac{1}{2}$ %. Ce sacrifice sera-t-il supportable pour ceux qu'il atteindra? Si nous prenons comme critère la situation de la 23^e classe des traitements, dans laquelle rentrent relativement le plus grand nombre d'employés fédéraux, nous

constatons que le traitement y est fixé de 3000 à 4800 fr.; la réduction équivaudrait donc à 225 à 360 fr., soit 19 à 30 fr. par mois. Les indemnités de résidence — pour les villes où le coût de la vie est élevé — seront maintenues intégralement, de même que les allocations pour les enfants. De plus, les personnes ayant plus de deux enfants de moins de 18 ans recevront un supplément spécial de 30 fr. par an pour chaque enfant. Le sacrifice imposé au personnel fédéral devient donc supportable, car les prix de la vie ont certainement baissé de façon équivalente depuis que les salaires actuels avaient été fixés en 1927. Car il faut bien se rendre compte que les salariés à traitement fixe bénéficient aujourd'hui de diminutions beaucoup plus fortes sur toutes les dépenses de pain, de viande, de beurre, de chaussures et de vêtements, et cela au détriment de l'agriculture et du commerce. Pour se consoler, les fonctionnaires fédéraux peuvent donc se dire que toutes les carrières libérales et les rentiers sont frappés également d'une diminution sensible de leurs gains ou revenus.

L'économie réalisée sur les 433 millions payés en salaires fédéraux est évaluée à 27 millions. Loin de combler le déficit, cette mesure en fait prévoir d'autres de nature différente. Il est évident que cette première étape aura déjà ses répercussions sur le roulement de l'argent et par un ralentissement de la marche du commerce en Suisse. Mais toutes les mesures fiscales n'auront-elles pas le même effet, notamment l'impôt fédéral de crise réclamé par l'initiative socialiste?

Ceci nous amène à la question de principe, celle qui déchaine aujourd'hui une violente discussion et de l'agitation politique, bien plus que la réduction proprement dite. Est-il juste de rétablir l'équilibre du budget fédéral aux dépens des salaires des fonctionnaires, plutôt qu'à celui du revenu du capital? Nous répondons sans hésiter qu'il faut l'un et

l'autre. Les charges financières fédérales occasionnées par le chômage devront certainement être supportées par un impôt fédéral de crise qui sera, non pas un prélevement sur la fortune, mais qui correspondra à l'impôt de guerre et atteindra surtout le revenu du capital. Il est regrettable que les deux mesures ne soient pas réunies dans une seule et même votation, mais nous espérons que le second projet ne va pas tarder. D'autre part, nous espérons que le Parlement recommandera au Département des Finances une prudence plus grande encore aux dépenses. Il nous semble incompatible avec la politique d'économie pratiquée ailleurs que la Confédération déverse des millions pour maintenir momentanément à flot des banques qui ne sont plus viables, et qu'elle s'associe grandement à des actions de secours à l'étranger lorsqu'elles sont en pleine période de déficit. Ces dépenses-là sont désastreuses au point de vue psychologique autant qu'au point de vue fiscal.

Pour notre compte personnel, si nous votons le 28 mai, nous dirions *oui* sans enthousiasme et dans l'attente d'autres mesures qui ne doivent pas tarder à venir.

Mais pourquoi ne votons-nous pas? Les fonctionnaires fédéraux ne subiront-elles pas les effets de la nouvelle loi dans la même mesure que leurs collègues masculins? N'en souffriront-elles même pas plus fortement, puisqu'elles sont presque toutes reléguées dans la classe la plus basse des traitements? Les femmes des fonctionnaires ne seront-elles pas les premières atteintes dans leur budget ménager, et toutes les femmes suisses ne sont-elles pas préoccupées aussi fortement que les hommes de nos difficultés financières et de la valeur de notre franc suisse? Nous protestons donc une fois de plus contre l'exclusion des femmes d'une votation qui les touche très directement.

A. LEUCH.

Pour l'amélioration du service domestique

Le 8 mai se sont réunis à Berne les représentants de 14 Associations suisses d'utilité publique et de travail social en vue de constituer un Comité d'action pour le développement et l'amélioration du service domestique, dont Mme de Monet a été appelée à prendre la présidence. L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail avait également envoyé une délégation. Il fut décidé de fonder un secrétariat dont la direction sera confiée à Mme E. Hausknecht (St-Gall); une collaboratrice romande sera encore à nommer. Au premier plan du programme d'action se trouvent des cours d'adaptation des chômeuses au service domestique.

N. J.

La traite des femmes en Orient

(Suite de la 1^e page.)

En ce qui concerne les Japonaises, la traite internationale s'effectue presque uniquement à destination de la Chine, en raison des collectivités japonaises établies en Chine, et dont les membres recherchent surtout des femmes de leur pays. Les traditions familiales jouant

mais à notre avis, ne se maintient pas d'un bout à l'autre au même niveau. L'auteur s'entend cependant à faire souffrir le lecteur de la souffrance de ses personnages. Avec un réalisme impitoyable, elle permet parfois à peine à un rayon de lumière de pénétrer au delà de ces ténèbres. On dirait qu'en écrivant ce livre, elle a cherché à se libérer d'une obsession de tristesse, car sans trêve ni merci elle accumule les misères et les inféatures, parfois même sans qu'il y ait du rapport entre elles et la trame du récit (tels le récit du naufrage d'un transatlantique). Les héros de ce roman sont un couple fort mal assorti et leur enfant unique. L'homme, boucher de son métier, est brutal et maternel, la femme, fine et idéaliste. A la suite d'une rencontre fortuite, où elle a osé manifester sa désapprobation à cet individu habitué à l'adulation féminine, il a parié de faire sa femme de cette jeune fille si différente de lui. Et elle, tout en sachant qu'il ne la recherche que par fanfaronnade, l'accepte par exaltation religieuse, se croyant appelée à jouer la rédemption, encouragée dans cette voie de sacrifice par sa mère, exaltée comme elle, et qui sait pourtant qu'elle livre sa fille à une vie de souffrances. Le mariage se conclut, un enfant naît, un petit garçon délicat, sensible et affectueux comme sa mère, débordant de compassion pour tout ce qui souffre. Un jour, se promenant avec sa bonne, il rencontre un troupeau de bœufs mené à l'abattoir par son père et ses compagnons et reçoit brusquement la révélation de la profession paternelle: le choc qu'il en éprouve est tel qu'une ménigrite le ter-

rasse et l'emporte en quelques jours. Le récit de son agonie, tandis que la procession de la Fête-Dieu défile sous les fenêtres du mourant, est une des parties les plus poignantes du livre, si riche pourtant en évocations saisissantes, et la manière dont le récit serpente entre les deux scènes est d'un effet magistral.

La seconde partie du livre ne vaut pas, selon nous, la première au point de vue de la puissance réaliste. L'auteur nous entraîne en effet dans des régions où l'air est si raréfié qu'il en devient irrespirable. On a de la peine, même en faisant sa part à la grâce divine dont le dernier des malfaiteurs peut être touché, à croire à une métamorphose aussi radicale que l'est celle de cette brute de mari en un être d'une élévation d'âme presque vertigineuse. On a de la peine aussi à admettre qu'après la mort de l'enfant, alors qu'une douleur commune devrait rapprocher l'un de l'autre ces époux si cruellement éprouvés, cette sainte femme abandonne son mari à son désespoir sans aucune ressource morale et religieuse qui lui permette de le surmonter. Les événements cependant lui donnent raison! Après de longues pérégrinations à travers le monde, le mari revient au pays, régénéré et purifié, et meurt d'épuisement sur la tombe de sa femme et de son enfant.

Une foule de personnages secondaires, qui se rattachent tous par un côté ou par un autre aux principaux héros, mettent en relief les événements de premier plan. Nous retrouvons ici encore, chez quelques-uns de ces humbles et de ces malheureux, les qualités

spéciales aux personnages de Cécile Lauber: un réalisme brutal s'opposant à un idéalisme qui touche au sublime. Ce roman est en somme une apothéose de l'amour maternel, à commencer par l'héroïne, dans ses sentiments non seulement pour son fils, mais encore pour cet époux si peu digne d'elle; puis la mère de l'héroïne, et encore cette humble blanchisseuse qui accepte avec tant de résignation et de vaillance la faute de sa fille et ses conséquences terribles. Et c'est encore un amour que celui de ce mari qui continue à cherir et à entourer de sollicitude jusqu'à son dernier soupir la femme par laquelle il se devine trahi... Somme toute, et malgré les réserves que nous avons cru devoir formuler, nous sommes les premières à reconnaître que c'est une œuvre des plus captivantes et qui ne peut laisser aucun lecteur indifférent.

Cécile Lauber a aussi écrit pour le théâtre. Nous ne connaissons d'elle qu'une seule œuvre scénique, *Die verlorene Magd* (*la Servante perdue*), tirée de la nouvelle *L'Infanticide*, dont il a été question plus haut. L'auteur suppose la coupable mariée, après l'expiation de son crime, à un homme qu'elle a laissé dans l'ignorance de son passé. Après quelques années de mariage survient un ami du mari, en lequel la jeune femme reconnaît avec effroi le fils de son ancienne patronne qui l'avait chassée en apprenant sa faute. Le visiteur la reconnaît, et la rassure; car loin de désirer sa perte, il lui avoue qu'il a parcouru le monde dans l'espérance de la retrouver afin de réparer les effets de l'intransigeance de sa mère. Avec délicatesse il dévoile au mari

ici un moins grand rôle qu'en Chine, on rencontre comme en Occident la prostituée pour cause de misère personnelle; mais on voit aussi, comme en Chine, des jeunes filles qui se livrent à la prostitution pour procurer une aide pécuniaire à leurs parents. Et puis, nous trouvons ici la « geisha », dont le rôle a évolué avec les circonstances de la vie moderne. Alors qu'autrefois, celle-ci avait pour tâche essentielle de divertir par sa conversation et ses talents artistiques ceux que la claustration austère de la femme japonaise privait de l'élément féminin dans les réunions de société, la geisha, maintenant que ces réunions sont plus facilement mixtes, a perdu de son attrait dont a hérité la servante de café. Il est certain que ni l'une ni l'autre de ces professions n'implique forcément que celles qui les exercent se livrent pour cela à la prostitution, mais les autorités compétentes estiment cependant qu'elles en constituent une des avenues. Et bien qu'une loi interdise la vieille coutume de l'adoption des fillettes en vue d'en faire des geishas, certaines provinces trouvent fréquemment le moyen de l'échapper.

Les victimes de la traite internationale sont, nous l'avons dit, moins nombreuses dans les autres régions visitées par la Commission d'enquête. Mais ce n'est pas dire que les calamités, les coutumes encore cruelles, les abandons, les ventes, et les tristes d'enfants n'y sévissent pas: il n'est que de feuilleter le gros volume où nous venons de puiser à pleines mains pour s'en rendre compte. Voici par exemple, une explication de la forte proportion (50 %) de prostituées persanes en Irak: le pèlerinage. En effet, il arrivait constamment, et il arrive encore, que des Persans concluant un mariage temporaire pour avoir la compagnie d'une femme pendant un pèlerinage aux lieux saints de Mésopotamie, une fois arrivés l'abandonnent à son sort, qui est celui que l'on devine. Voici ces petites Siamoises de 7 et 3 ans achetées pour être emmenées à Singapour, où elles deviendront... quoi? Voici ces jeunes filles Annamites enlevées dans une jonque et vendues à un marchand. L'une d'elles, achetée pour 236 dollars d'argent par un homme, en eut une petite fille, même comme il désirait un garçon, il l'étrangla le bébé. Tout simplement. Et la proportion des petites filles de 11 ans, 10 ans, 8 ans, 7 ans, atteintes de maladies vénériennes à l'hôpital de Singapour! Et les « devadasi » de l'Inde méridionale consacrées aux temples, par des pratiques qui les amènent tout droit à la prostitution! Et les femmes achetées en commun par des groupements d'ouvriers à Rangoon, auxquels elles servent tout à la fois et à tous de ménagères et de maîtresses collectives! Et les lamentables victimes russes de la traite en Extrême-Orient... Mais ce sera pour un prochain article.

(A suivre) E. Gd.

Suffrage féminin ecclésiastique

A la suite d'une conférence faite récemment à Herisau sur le suffrage féminin ecclésiastique, une discussion nourrie s'est engagée, dont il ressort que, d'une façon générale, les pasteurs et toutes les personnes fortement attachées à l'Eglise sont favorables à la collaboration féminine, tandis que

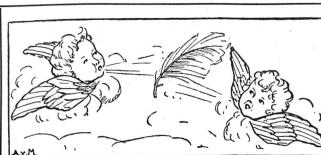
le passé de sa femme et obtient ainsi pour elle le pardon et la paix de sa conscience. C'est un sujet qui rappelle le roman de Tolstoï, *Résurrection*.

Il y a peu de temps, Cécile Lauber a mis à la scène le conte d'Andersen *La petite fille aux allumettes*. Cette pièce, agrémentée de la musique de Luc Balmer, a été représentée avec succès sur plusieurs de nos scènes suisses. Et si nous sommes bien informée, l'auteur travaille en ce moment à une pièce qui est faite pour intéresser un public féministe, car elle y met en scène une réformatrice des lois et des mœurs, et un des actes se passe à un Congrès de femmes.

Spérons que ce beau talent, dont notre pays a tout lieu d'être fier, aura pendant de longues années encore l'occasion de se manifester, et espérons aussi que cette œuvre littéraire si personnelle sera connue de plus en plus. Il est surtout à souhaiter que les ouvrages principaux de Cécile Lauber soient traduits, ce qui permettrait d'agrandir le cercle de ses admirateurs. Quant à nous, si nous avons réussi, par ces quelques impressions et appréciations d'une simple lectrice, à éveiller la curiosité et l'intérêt, nous estimons que cet article n'a pas été écrit en vain.

MARGUERITE ALIOT.

N. D. L. R. — Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que, grâce à l'obligeance de Mme Cécile Lauber, comme à celle de deux amis de notre journal, nous aurons le privilège de publier dans un de nos prochains numéros un fragment de Die Wand-



DE-CI, DE-LA

Fédération suisse des auberges de jeunesse.

L'assemblée de printemps de cette institution, tenue récemment à Bâle, a constaté le réjouissant développement de l'activité de l'œuvre au cours de 1932. Le nombre de ces auberges a passé de 178 à 183, et le nombre des hôtes s'est élevé à 49,547 contre 41,443 l'année précédente et celui des ménées à 87,153 contre 71,969. L'inspiration est en voie de s'implanter fortement dans la Suisse romande depuis la création d'une section vaudoise. Une section genevoise est en préparation. Le comité de la Fédération, présidé par Mme Bodmer, de Zurich, a été réélu pour une nouvelle période statutaire.

La Fédération vient de faire paraître son nouveau *Guide*, qui publie les adresses de 183 auberges, donne en français et en allemand, tous les renseignements utiles, et contient une carte géographique de la Suisse où toutes les auberges sont indiquées. On peut se procurer ce *Guide* pour la somme de 1 franc auprès des sections ainsi qu'au Secrétariat général de la Fédération Seilergraben 1, Zurich 1.

Une femme médecin des écoles, à Biel.

La ville de Biel possède deux médecins des écoles. Jusqu'à ce jour ces deux postes avaient été occupés par des hommes. Mais l'un des titulaires ayant démissionné, les diverses Associations féminines de Biel ont adressé une demande aux autorités de la ville pour que ce poste soit confié à une femme. Ce désir ayant été reconnu légitime, Mme le Dr Emma Moser, secrétaire de l'Association pour le Suffrage, a été nommée. — Berne ayant décidé qu'à l'avenir toutes les écoles du canton devaient être sous le contrôle d'un médecin, nous espérons que plusieurs communes feront également appel à des femmes.

S. F.

N. D. L. R. — N'est-il pas frappant de devoir considérer comme un succès féministe une nomination aussi normale que celle d'une femme

comme médecin des écoles?... et ceci n'est-il pas caractéristique de notre situation retardée en Suisse?...

Un jubilé.

Le 13 mars dernier, l'Université de Vienne a fêté avec beaucoup d'éclat le 50^e semestre d'enseignement de Mme Elise Richter, la première femme professeur dans une Université autrichienne.

Les Congrès de l'été.

Le mois de juillet 1933 verra accourir à Chicago des femmes de toutes les contrées qu'attirera une double manifestation: l'une, qu'a annoncée notre précédent numéro, soit le *Congrès international des femmes*, l'autre la *Convention de la Fédération nationale des Clubs de femmes d'affaires et professionnelles*, qui aura lieu du 9 au 15 juillet, et qui sera accompagnée d'une exposition internationale des œuvres dues aux membres de la Fédération. On espère que les Clubs professionnels européens seront largement représentés, et l'une et l'autre de ces assises solennelles vaudront la peine du déplacement.

A propos des budgets de l'instruction publique: une rectification.

Une erreur de copie nous a fait indiquer dans notre dernier numéro un chiffre inexact, en ce qui concerne le pourcentage du budget de l'instruction publique en Prusse relativement au budget total: au lieu de 10,8 %, c'est 18,8 % qu'il faut lire. Nos lecteurs voudront bien tenir compte de cette correction.

Collecte du 1^{er} août et enseignement ménager.

Lors de sa réunion du printemps 1933, le Comité de la Fête du 1^{er} août a décidé à l'unanimité d'employer le résultat de la collecte de 1934 au développement de la formation ménagère et du service de maison.

Cette décision est le résultat d'une pétition d'un certain nombre de grandes organisations suisses, féminines surtout, qui, sur l'initiative de la Commission fédérale d'études du service domestique, espèrent arriver par ce moyen-là à trouver les moyens de mettre à exécution les mesures d'assainissement suggérées en conclusion du rapport *Le service ménager en Suisse*, rapport qui a été analysé ici-même par notre collaboratrice Mme Zwahlen. La décision du Comité de la Fête du 1^{er} août a une grande importance en ces temps de chômage qui nécessitent une autre orientation de la jeunesse féminine.

Les femmes dans la diplomatie

Selon notre confrère *Jus Suffragii*, l'Etat Sud-américain de Nicaragua se montrerait bien plus progressiste que nombre de pays européens qui se targuent de culture démocratique: depuis 1922, en effet, date à laquelle une femme fut nommée consul de Nicaragua dans la grande ville américaine de Detroit, plusieurs autres femmes ont accédé à des postes diplomatiques leur permettant de présenter leur pays à l'étranger.

Ce que ne veulent connaître ni la France, ni la Suisse, pour ne citer que ces pays-là...

les laïques, et ceux pour qui l'Eglise n'est qu'une institution d'Etat comme toutes les autres, sont plutôt opposées à cette collaboration.

L'assemblée, à une forte majorité, se déclare favorable au vote féminin, et la décision suivante fut adoptée: Le Synode est prié d'étudier sérieusement la question du droit de vote pour les femmes dans les questions ecclésiastiques et de la soumettre ensuite éventuellement au vote dans les diverses paroisses du canton. S. F.

Ta femme est-elle naine, baisse-toi pour la consulter.

LE TALMUD.

long, inédit en français, qui permettra à chacun d'apprécier par lui-même le beau talent de Mme Lauber.



Publications reçues

ELSE URY: *Benjamine au bord de la mer*. Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel; un joli volume illustré, traduit de l'allemand; 4 fr. s.

Encore une série d'aventures de la gentille Benjamine, que nous avons vue et aimée dans les livres précédents: *Benjamine et ses pouponnes*, et *Benjamine à l'école*. Cette fois-ci, la turbulente fillette, en pension au bord de la mer du Nord, nous amuse par ses aventures maritimes, ses jeux

en compagnie d'autres mioches non moins bien déris et très vivants, et les petites victoires qu'elle remporte sur son égoïsme et sa négligence. Un bien joli livre.

J. V.

A. LEMAIRE: *Le rôle social et familial de la sage-femme*. Collection des grands problèmes familiaux. Editions Mariage et Famille, 86, rue de Gergovie, Paris; 7.50 f. fr.

L'auteur établit les prescriptions morales de la profession et fournit les armes spirituelles capables d'aider la sage-femme dans la mission de relèvement qu'elle doit exercer auprès de femmes ignorantes. Considérant la natalité inférieure de la France et de la Belgique, ce livre étudie la morale conjugale et les conséquences de sa violation et donne des indications pratiques pour lutter contre l'infécondité contemporaine. Cet exposé très sincère et d'inspiration très catholique sera certainement apprécié dans certains milieux médicaux, sociaux ou familiaux.

J. V.

RENÉE DURWARD: *Whopee*. Sonor S. A., éditeurs, Genève; 1 vol.

Dans ce charmant volume, Mme Durward nous conte ses randonnées à travers les Montagnes Rocheuses. Partie seule, dans sa chère petite auto baptisée *Whopee* (cri de joie en indien), l'intrépide voyageuse parcourt plus de 15.000 kilomètres, traversant de vastes plaines, côteant des lacs, gravissant des cols, passant la nuit dans le désert. Ses récits, empreints de simplicité et de fraîcheur, nous décrivent tour à tour le Yellowstone Park, la ville des Mormons, le Grand Canyon d'Arizona, le nouveau Mexique peuplé d'Indiens aux mœurs les plus curieuses. Tout ceci sans

Au B. I. T.

La prochaine Conférence Internationale du Travail, convoquée à Genève pour le 8 juin, comporte à son ordre du jour cinq questions, dont quatre nous intéressent directement: 1. *La suppression des bureaux de placements payants* (2^{me} discussion); 2. *L'assurance-invalide-vieillesse-décès* (2^{me} discussion); 3. *L'assurance-chômage* (1^{re} discussion); 4. *La semaine de 40 heures*. Nos lectrices se rendent compte d'elles-mêmes combien les problèmes qui seront agités à cette occasion sont importants pour les femmes.

Il est donc intéressant de relever que, dans sa lettre de convocation aux gouvernements, le Directeur du B. I. T., M. H. Butler, a attiré leur attention sur les articles des traités relatifs à la présence des femmes dans les délégations, soit l'art. 7 du Pacte, d'après lequel les femmes peuvent toujours être désignées au même titre que les hommes comme déléguées ou conseillères techniques, quelles que soient les questions traitées, et l'art. 389 de l'Organisation du Travail, qui stipule que, dans le cas où la Conférence aura à examiner des questions intéressant spécialement les femmes, l'un au moins des conseillers techniques devra être une femme. Cette invitation du B. I. T., est assez nette pour que nous puissions espérer que de nombreux gouvernements, continuant leurs traditions des années précédentes ou innovant de nouvelles méthodes, enverront cette année des femmes dans leurs délégations à Genève. Il ne serait pas inutile non plus que les organisations féminines nationales agissent auprès d'eux en s'appuyant sur la circulaire du Directeur du B. I. T. et nous savons que c'est ce que vient de recommander à toutes ses Sociétés nationales affiliées l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Femmes députées au Pays-Bas

Lors des récentes élections hollandaises, 4 femmes seulement ont été élues, soit Mme Bakker-Nort (parti démocratique-libéral), bien connue comme membre actif de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, qu'elle a notamment représentée dans le Comité Consultatif pour la Nationalité auprès de la Société des Nations; puis Mme Suze Groeneweg (parti socialiste-démocrate), Mme Annie Meyer (parti catholique) et Mme Frida Katz (parti chrétien-historique) présidente du Conseil national des femmes hollandaises.

Deux autres candidates bien connues dans les milieux féministes internationaux, Mme Bakker van Bosse, vice-présidente de la Commission de la Paix de l'Alliance, et membre très actif du Comité pour l'Association pour la S. d. N., et Mme van Dorp, qui a siégé à la Conférence Economique mondiale de 1927, n'ont malheureusement pas pu franchir le cap de ce scrutin, le nombre des femmes élues ayant baissé cette année de 8 à 4. Réaction, réaction sur toute la ligne... Oui, sans doute, et aussi, comme nous l'insiste Mme Rossi Manus, de qui nous tenons les détails qui précèdent, influence de l'émettement du corps électoral en partis, qui, en Hollande, atteignent le

prétentions, avec le seul désir de communiquer au lecteur la joie de parcourir l'espace, de vaincre l'obstacle. Tout à coup, voici un détail touchant, tel l'accueil d'une vieille Indienne qui héberge dans sa hutte la voyageuse harassée. Ces deux femmes si différentes, mais vaillantes toutes deux, se comprennent à demi-mot, se devinent, et pleurent ensemble sans savoir exactement pourquoi. Le volume se termine par le récit de fêtes indiennes, où les rituels païens les plus anciens, se déroulent en même temps que les cérémonies du culte catholique.

Visions de lumière, de grand air, de gaieté et de courage.

M. C. H.

MARC JULIENNE: *En dissidence*. Edition Figuière, Paris; 1 vol.

Dramatiques aventures du jeune Abdesslaur, qui, ayant dû fuir Onezzan-la-Sainte à la suite d'un crime passionnel, va finir ses jours au milieu d'une belliqueuse tribu de l'Atlas, et tombe dans une embuscade dirigée contre les François.

Il y a des descriptions parfois intéressantes de la vie arabe, de celle des nomades, par exemple, des tableaux animés et colorés du Maroc et des mœurs indigènes; mais au point de vue littéraire et même grammatical, ce livre aurait un grand besoin de retouches.

M.-L. P.

LUIS LAGARRIGUE: *Politique internationale*. Casa editorial Granier Hermanos, Paris. 1 vol.

Inspiré fortement par les idées philosophiques d'Auguste Comte, ce livre expose, d'abord la notion positive de la patrie, puis, après avoir passé en revue les péripéties de l'âge préparatoire, celui qui a précédé et amené la grande guerre, étudie l'avenir des relations internationales et finit par un appel en faveur de la paix du monde.

J. V.